

Justice

Clermont-Ferrand : l'ex-intervenant de Saint-Alyre condamné à trois ans de prison ferme

CLERMONT-FERRAND JUSTICE PUY-DE-DÔME

Publié le 23/03/2017 à 12h10



L'ancien intervenant de Saint-Alyre, qui initiait les élèves aux échecs pendant la pause du déjeuner, a été reconnu coupable et condamné à trois ans de prison ferme, avec, en outre, sept ans de suivi sociojudiciaire. Photo

d'archives Pascal Chareyron

Ses victimes avaient 6 et 8 ans. Elles sont cinq. Pendant ses cours d'échecs, en 2013, il a profité d'elles pour des caresses intimes et des gestes sexuels. L'ancien intervenant de Saint-Alyre, reconnu coupable d'agressions sexuelles sur cinq fillettes, a été condamné à trois ans de prison ferme.

Il a reconnu les faits au cours de l'instruction. Mais avant de se considérer coupable, l'intervenant en échecs de Saint-Alyre, à Clermont-Ferrand, poursuivi pour agressions sexuelles sur cinq fillettes, attendait son jugement.

Celui-ci est tombé mercredi soir, au terme d'une après-midi d'audience devant le tribunal correctionnel clermontois :

trois ans de prison ferme et sept ans de suivi sociojudiciaire avec, bien sûr, obligation de soins.

Des « faux-fuyants » pour explications

Il est par ailleurs interdit de toute activité professionnelle ou bénévole impliquant d'entrer en contact avec des mineurs. Enfin, il devra verser un total de 29.000 euros de dommages et intérêts aux parties civiles.

« Il a ôté à ces enfants quelque chose qui ne reviendra pas : une part d'insouciance, et la confiance donnée aux autres », déplore Me Anne-Laure Lebert, avocate de deux des élèves.

A lire aussi : [Clermont : un ex-intervenant de Saint-Alyre jugé pour attouchements sur ses élèves](#)

À la barre, le prévenu de 33 ans tente d'expliquer les gestes qu'il a imposés à ces jeunes élèves de 6 et 8 ans : des caresses sur les parties intimes et des gestes déplacés sur son sexe, alors qu'il maintient fermement leur main dans la sienne.

Ces gestes pouvaient être subreptices. Ils pouvaient aussi durer quelques dizaines de secondes. Mais, comme le fait remarquer Me Portal, avocat des parents de l'une des fillettes, « les 30 secondes du prévenu étaient une éternité pour les victimes ».

En seulement quatre mois d'intervention, il a sévi sur cinq jeunes filles. « Ses manières pulsionnelles sont devenues habituelles et permanentes », estime Me Lionel Duval, avocat de l'une des parties civiles.

“ Il a choisi l'aveu plutôt que le déni. ”

La justice lui reproche en outre d'avoir téléchargé, en trois vagues, des fichiers pédopornographiques, ce qu'il reconnaît également.

Mais les explications qu'il apporte au tribunal pour éclairer son passage à l'acte restent insatisfaisantes. Il parle de « failles narcissiques », d'un « sentiment ambivalent » et de la nécessité de « combler quelque chose en moi d'affectif, de sexuel ».

A lire aussi : [Clermont-Ferrand : un intervenant à Saint-Alyre mis en examen pour agression sexuelle \(12/06/2013\)](#)

Du vocabulaire de psychiatre ou de psychologue, des « faux-fuyants », selon le président. Mais en aucun cas les regrets sincères ou l'empathie pour les victimes qu'attendaient les parties civiles.

À la limite, selon Me Naïma Hizzir, partie civile, les enfants auraient elles-mêmes un sentiment de culpabilité plus important, les poussant à garder le silence. « Les faits sont survenus dans l'enceinte d'une école primaire. La petite enfance, c'est un monde que l'on se doit de préserver, souligne Thierry Griffet, au parquet. L'intervenant a trahi cette exigence. » Préoccupé par le risque de récidive, il requiert quatre ans de prison et dix ans de suivi sociojudiciaire.

A lire aussi : [Saint-Alyre: le trentenaire suspecté évoque « six-sept » agressions \(19/06/2013\)](#)

« Mon client comparaît avec sa sincérité, ses incompréhensions, son travail [sur lui-même, NDLR] pas terminé. Mais il a choisi l'aveu plutôt que le déni », plaide Me Armelle Palamenghi, en défense.

S'insurgeant contre « la sévérité des réquisitions », elle demande aux magistrats de « ne pas en rajouter et de donner une réponse adaptée aux faits. » Et ce d'autant plus que, selon elle, les victimes semblent avoir aujourd'hui bien surmonté les traumatismes liés à ces agressions.

Jean-Baptiste Ledys